Rapport des commissaires aux comptes

sur la réduction du capital

Paref
Société anonyme
au capital de 37 754 875 €
153, boulevard Haussmann
75008 Paris

Assemblée générale mixte du 22 mai 2025
14ème résolution

Grant Thornton
Commissaire aux comptes
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

PAREF

Assemblée générale mixte du 22 mai 2025

14ème résolution

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International	PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Dekeister Associé	Mathilde Hauswirth Associée